



COMMUNE DE RÉMUZAT

DEL- 15-29022024

## Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240229-DEL\_15\_29022024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 23/02/2024
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance :  T SERRE
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Etienne LATIL	
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline		X		Olivier SALIN	
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	9				

**Objet : mise en place de composteurs partagés par la CC BDP**

Monsieur la Maire expose le projet d'installation de composteurs partagés par la communauté de Communes

**« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

*Pour ceux dont on ne peut se passer, leur valorisation est un enjeu majeur pour notre environnement et notre climat. Les déchets organiques (restes alimentaires, déchets de cuisine...) représentent un tiers de nos poubelles domestiques. Levier majeur pour réduire nos déchets, leur tri est devenu obligatoire pour toutes et tous, professionnels, collectivités et citoyens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. »*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'installation de deux composteurs partagés
- **DIT** qu'un composteur sera installé à côté du lavoir place de la Terre et le deuxième à côté des pompiers

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE



Le Maire  
Olivier SALIN

**Résultat du vote**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1